

**C O N S E I L   C O M M U N A U T A I R E**  
**3   O C T O B R E   2 0 2 3**  
**A   1 9 h 0 0**

Le 3 octobre 2023 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 septembre 2023 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

**D.2023.10.1 - Mise en place de l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) pour le budget principal et le budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Exercice 2023.**

- 1) d'approuver la mise en place de l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2023 concernant le budget principal et le budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

**D.2023.10.2 - Diverses opérations portant sur le budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :**

**- création d'une autorisation de programme pour les fonds de concours du retour incitatif 2023,**

**- modification des échéanciers de paiement de certaines autorisations de programme,**

**- pertes sur créances irrécouvrables (budget principal et budget assainissement),**

**- décision modificative n° 2 de l'exercice 2023.**

- 1) de créer l'autorisation de programme (AP) n° 2023-002 relative aux fonds de concours liés au retour incitatif 2023 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'un montant de 7 231 624 € ;
- 2) de modifier les échéanciers des crédits de paiement (CP) 2023 liés aux AP n° 2021-001 « Fonds de concours retour incitatif 2021 », 2021-002 « schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales », 2022-001 « Fonds de concours retour incitatif 2022 », 2022-002 « vidéoprotection phase 3 », 2022-003 « construction Office de tourisme », 2022-005 « salle d'orchestre Lully-Vauban », 2023-001 « travaux eaux pluviales » ;
- 3) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP de la communauté d'agglomération :

AP N°	2016-003	2017-006	2018-001	2018-003
<b>Objet</b>	Echangeur A86	Piste cyclable vallée de la Bièvre	Déchèterie intercommunale et parking	Fonds de concours Plan de développement intercommunal
<b>Chapitre</b>	204	23	714	204
<b>CP réalisés avant 2023</b>	85 998,60 €	1 971 858,71 €	3 949 372,22 €	4 418 132,98 €
<b>CP 2023</b>	334 000,00 €	100 000,00 €		677 114,87 €
<b>CP 2024</b>	123 800,00 €	108 141,29 €	140 627,78 €	262 855,13 €
<b>CP 2025</b>	142 201,40 €			
<b>Montant voté de l'Autorisation de Programme</b>	<b>686 000,00 €</b>	<b>2 180 000,00 €</b>	<b>4 090 000,00 €</b>	<b>5 358 102,98 €</b>
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2022.04.6 du 05/04/2022	D.2022.06.4 du 29/06/2022	D.2021.06.9 du 29/06/2021	D.2023.04.8 du 04/04/2023

<b>AP N°</b>	<b>2019-001</b>	<b>2020-001</b>	<b>2020-002</b>	<b>2020-005</b>
<b>Objet</b>	Fibre optique : liaison entre les mairies	Fonds de concours retour incitatif 2020	Création halte allée royale de Villepreux tram 13	Moulin de Saint Cyr
<b>Chapitre</b>	1219	204	204	23
<b>CP réalisés avant 2023</b>	3 119 010,49 €	2 356 830,00 €	605 176,47 €	3 775 656,91 €
<b>CP 2023</b>	1 650 000,00 €	320 368,00 €	1 400 000,00 €	4 000 000,00 €
<b>CP 2024</b>	730 989,51 €		494 823,53 €	1 000 000,00 €
<b>CP 2025</b>				324 343,09 €
<b>Montant voté de l'Autorisation de Programme</b>	<b>5 500 000,00 €</b>	<b>2 677 198,00 €</b>	<b>2 500 000,00 €</b>	<b>9 100 000,00 €</b>
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2019-04-04 du 02/04/2019	D.2020.10.12 du 06/10/2020	D.2020.03.6 du 03/03/2020	D.2021.11.1 du 30/11/2021
<b>AP N°</b>	<b>2021-001</b>	<b>2021-002</b>	<b>2021-003</b>	<b>2022-001</b>
<b>Objet</b>	Fonds de concours retour incitatif 2021	Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales	Allée royale de Villepreux	Fonds de concours retour incitatif 2022
<b>Chapitre</b>	204	20	612	204
<b>CP réalisés avant 2023</b>	1 346 969,32 €	388 877,37 €	627 967,36 €	95 413,00 €
<b>CP 2023</b>	480 000,00 €	1 200 000,00 €	800 000,00 €	2 692 000,00 €
<b>CP 2024</b>	1 720 000,00 €	611 122,63 €	800 000,00 €	223 443,00 €
<b>CP 2025</b>	849 037,68 €		272 032,64 €	876 587,00 €
<b>Montant voté de l'Autorisation de Programme</b>	<b>4 396 007,00 €</b>	<b>2 200 000,00 €</b>	<b>2 500 000,00 €</b>	<b>3 887 443,00 €</b>
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2021.10.4 du 05/10/2021	D.2021.11.1 du 30/11/2021	D.2021.11.1 du 30/11/2021	D.2022.06.4 du 29/06/2022
<b>AP N°</b>	<b>2022-002</b>	<b>2022-003</b>	<b>2022-004</b>	<b>2022-005</b>
<b>Objet</b>	Vidéoprotection phase 3	Office de tourisme intercommunal à Versailles	Soutien agriculture urbaine et périurbaine	Salle orchestre CRR école Lully-Vauban
<b>Chapitre</b>	110	112	204	21
<b>CP réalisés avant 2023</b>	2 511 695,92 €	146 911,74 €	10 342,00 €	0,00 €
<b>CP 2023</b>	3 350 000,00 €	3 100 000,00 €	135 000,00 €	700 000,00 €
<b>CP 2024</b>	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €	200 000,00 €	454 530,00 €
<b>CP 2025</b>	138 304,08 €	194 088,26 €	554 658,00 €	
<b>Montant voté de l'Autorisation de Programme</b>	<b>8 000 000,00 €</b>	<b>4 441 000,00 €</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>1 154 530,00 €</b>
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2022.04.6 du 05/04/2022	D.2022.06.4 du 29/06/2022	D.2022.06.4 du 29/06/2022	D.2022.11.9 du 29/11/2022
<b>AP N°</b>	<b>2022-006</b>	<b>2023-001</b>	<b>2023-002</b>	<b>TOTAL AP</b>
<b>Objet</b>	Fonds de concours travaux école de musique La Celle St Cloud	Travaux eaux pluviales 2023	Fonds de concours retour incitatif 2023	
<b>Chapitre</b>	204	21	204	
<b>CP réalisés avant 2023</b>	0,00 €			25 410 213,09 €
<b>CP 2023</b>		500 000,00 €		21 438 482,87 €
<b>CP 2024</b>	227 500,00 €	1 300 000,00 €	4 300 000,00 €	15 697 832,87 €
<b>CP 2025</b>		1 700 000,00 €	2 931 624,00 €	7 982 876,15 €
<b>Montant voté de l'Autorisation de Programme</b>	<b>227 500,00 €</b>	<b>3 500 000,00 €</b>	<b>7 231 624,00 €</b>	<b>70 529 404,98 €</b>
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2022.11.9 du 29/11/2022	D.2023.04.8 du 04/04/2023		

AE N°	n°2022-001
Objet	Participation à l'habitat social à Noisy-le-Roi
Chapitre	
CP réalisés avant 2023	
CP 2023	
CP 2024	
CP 2025	490 000,00 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	490 000,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2022.04.6 du 05/04/2022

- 4) d'admettre en non-valeur un titre lié à la redevance spéciale des déchets émis de 2020 à 2022 pour un montant de 3 344,63 € sur le budget principal ;
- 5) d'admettre en non-valeur un titre lié à la participation forfaitaire à l'assainissement collectif émis en 2021 pour un montant de 559,71 € sur le budget annexe assainissement ;
- 6) d'éteindre les créances liées à la redevance spéciale des déchets non ménagers d'un montant total de 1 899,09 € au titre des exercices 2017 à 2022 sur le budget principal ;
- 7) d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal de la communauté d'agglomération pour 2023, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous ;

Décision modificative n°2 année 2023 du budget principal de VGP							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
					Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>1 752 446,00 €</b>	<b>1 752 446,00 €</b>	
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.			
<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION</b>					<b>1 752 446,00 €</b>	<b>1 752 446,00 €</b>	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>502 420,00 €</b>		
<b>Chap. 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>					<b>502 420,00 €</b>		
68	6866	60	C2010		Provision pour dépréciation des éléments financiers	502 420,00 €	Finances : montant de la provision en cas de trop perçu de TVA à rembourser en 2024 (1% du produit)
<b>Chap. 023 : Virement à la section d'investissement</b>					<b>1 250 026,00 €</b>		
023	023	01	C2010		Virement à la section d'investissement	1 250 026,00 €	
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>1 752 446,00 €</b>
<b>Chap. 73 : Impôts et taxes</b>							<b>2 004 638,00 €</b>
73	7352	01	C2010		Fraction compensatoire de la CVAE		2 004 638,00 € Finances : prévu au BP 2023 : 37 795 000 €, ajustement du montant suite à la notification de la compensation de la CVAE
<b>Chap. 77 : Produits spécifiques</b>							<b>-252 192,00 €</b>
77	775	01	C2010		Produits des cessions d'immobilisation		-252 192,00 € Aménagement : annulation du produit de la cession de terrain votée en DM1. Erreur d'imputation comptable. Réinscrit en section d'investissement.

Décision modificative n°2 année 2023 du budget principal de VGP							Dépenses	Recettes	Commentaires
SECTION D'INVESTISSEMENT									
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT							2 139 718,00 €	2 139 718,00 €	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT							2 139 718,00 €		
Chapitre	Article	Fonction	Gest.	Programme	AP n°				
<b>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</b>							<b>400 000,00 €</b>		
20	2031	733	C2500	AAMEAUX009	2021-002	Frais d'études	400 000,00 €		Schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales : complément crédits de paiement dans le cadre de l'AP votée
<b>Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées</b>							<b>48 919,00 €</b>		
204	2041412	01	C2010	AFONCOMR21	2021-001	Subventions d'équipement aux communes membres pour des travaux	-1 720 000,00 €		Finances : fonds de concours liés au retour incitatif 2021 : réduction des crédits de paiement au vu des décaissements dans le cadre
204	2041412	01	C2010	AFONCOMR22	2022-001	Subventions d'équipement aux communes membres pour des travaux	1 720 000,00 €		Finances : fonds de concours liés au retour incitatif 2022 : complément crédits de paiement dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	311	C2200	BCULT034		Subventions d'équipement aux communes membres pour des travaux	48 919,00 €		Culture : remboursement à Bougival des travaux réalisés sur l'école de musique de 2019 à 2020 prévus dans l'avenant signé le 21/11/2019
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>							<b>-159 201,00 €</b>		
21	217538	734	C2500	AAMEAUX019	2023-001	Autres réseaux mis à disposition	-218 000,00 €		Travaux eaux pluviales : réduction des crédits de paiement au vu des décaissements et de l'avancement des travaux dans le cadre de l'AP votée
21	217538	734	C2500	AAMEAUX012	2023-001	Autres réseaux mis à disposition	-62 000,00 €		
21	217538	734	C2500	AAMEAUX020	2023-001	Autres réseaux mis à disposition	-120 000,00 €		
21	217318	311	C2260	AEQUICU051	2022-005	Autres bâtiments publics mis à disposition	200 000,00 €		Culture : complément crédits de paiement construction salle d'orchestre Lully-Vauban dans le cadre de l'AP
21	2188	020	C2010	CANNUEL010		Autres immobilisations corporelles	40 799,00 €		Finances : enveloppe pour travaux imprévus (hors AP)
<b>Opération-chapitre 110 : Vidéoprotection</b>							<b>700 000,00 €</b>		
110	2152	10	C240001	AAMUR139	2022-002	Installations de voirie	700 000,00 €		Vidéoprotection phase 3 : complément crédits de paiement dans le cadre de l'AP votée
<b>Opération-chapitre 112 : Office de tourisme à Versailles</b>							<b>1 100 000,00 €</b>		
112	2317	633	F5400	ABATPUB155	2022-003	Immobilisations en cours reçues par mise à disposition	1 100 000,00 €		Office de tourisme à Versailles : complément crédits de paiement dans le cadre de l'AP votée
<b>Opération-chapitre 612 : Allée Royale de Villepreux</b>							<b>50 000,00 €</b>		
612	2031	501	C2110	ADEPUR094		Frais d'études	50 000,00 €		Allée Royale (du terrain des gens du voyage à l'A12) : frais d'études avant travaux
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>								<b>2 139 718,00 €</b>	
<b>Chapitre 13 : Subventions d'investissements reçues</b>								<b>637 500,00 €</b>	
13	1311	10	C240001	AAMUR139		Subventions transférables Etat		637 500,00 €	Vidéoprotection : subvention notifiée du FIPD
<b>Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisation</b>								<b>252 192,00 €</b>	
024	024	01	C2010			Produits des cessions d'immobilisation		252 192,00 €	Finances : produit de la cession de terrains à la SNCF en 2022
<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>								<b>1 250 026,00 €</b>	
021	021	01	C2010			Virement de la section de fonctionnement		1 250 026,00 €	Finances : virement complémentaire (RF - DF)

### D.2023.10.3 - Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

#### Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2023.

- 1) de répartir le prélèvement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de la manière suivante, pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en 2023 :
  1. le FPIC est réparti selon la règle de droit commun :
    - a. Versailles Grand Parc prend en charge 18,9647 % du FPIC correspondant à son coefficient d'intégration fiscal (CIF) 2023,
    - b. le solde est réparti entre les communes membres au prorata du potentiel financier,

- c. les communes contributrices au Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) voient leur prélèvement du FPIC réduit à due proportion et pris en charge par Versailles Grand Parc.
2. Versailles Grand Parc prend en charge la quotité de prélèvement par commune fixé dans la décision n° dB.2023.057 du Bureau communautaire du 7 septembre 2023 dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale ;
- 2) d'adopter les montants suivants des contributions 2023 au FPIC de chaque collectivité membre de Versailles Grand Parc :

en euros	Répartition dérogatoire FPIC 2023
Bailly	0 €
Bièvres	0 €
Bois d'Arcy	179 425 €
Bougival	258 848 €
Buc	0 €
Châteaufort	0 €
Fontenay-le-Fleury	307 054 €
Jouy-en-Josas	246 573 €
La Celle St-Cloud	636 962 €
Le Chesnay-Rocquencourt	169 514 €
Les Loges-en-Josas	0 €
Noisy-le-Roi	150 811 €
Rennemoulin	401 €
Saint Cyr-l'Ecole	380 058 €
Toussus-le-Noble	0 €
Vélizy-Villacoublay	0 €
Versailles	1 997 619 €
Viroflay	400 740 €
<b>TOTAL DES 18</b>	<b>4 728 005 €</b>
<b>Versailles Grand Parc</b>	<b>11 030 732 €</b>
<b>TOTAL FPIC</b>	<b>15 758 737 €</b>

- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

#### **D.2023.10.4 - Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

##### **Révision libre des attributions de compensation des communes de Châteaufort, des Loges-en-Josas et de Toussus-le-Noble : hausse exceptionnelle liée au retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2023.**

- 1) d'approuver la révision libre des attributions de compensation (AC) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc visant à augmenter les montants 2023 des communes de moins de 2 000 habitants du montant du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2023 voté par le Bureau communautaire du 7 septembre 2023, dans la limite de 200 000 €, soit les variations suivantes :
- Châteaufort : + 147 237 €,
  - Les Loges-en-Josas : + 200 000 €,
  - Toussus-le-Noble : + 13 236 €.
- 2) que les montants des AC 2023 sont par conséquent ajustés dans le tableau ci-dessous :

	Montant AC 2023 voté le 29/11/2022	Révision libre retour incitatif 2023	Montant AC 2023 révisé
BAILLY	1 484 558,00 €		1 484 558,00 €
BIEVRES	4 487 919,00 €		4 487 919,00 €
BOIS D'ARCY	3 093 379,00 €		3 093 379,00 €
BOUGIVAL	2 380 475,00 €		2 380 475,00 €
BUC	5 077 390,00 €		5 077 390,00 €
CHATEAUFORT	379 517,00 €	147 237,00 €	526 754,00 €
FONTENAY LE FLEURY	804 254,00 €		804 254,00 €
JOUY EN JOSAS	1 757 375,00 €		1 757 375,00 €
LA CELLE SAINT-CLOUD	5 286 793,00 €		5 286 793,00 €
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	11 824 925,00 €		11 824 925,00 €
LOGES EN JOSAS	495 976,00 €	200 000,00 €	695 976,00 €
NOISY LE ROI	463 724,00 €		463 724,00 €
RENNEMOULIN	-4 254,00 €		-4 254,00 €
SAINT CYR L' ECOLE	2 097 294,00 €		2 097 294,00 €
TOUSSUS-LE-NOBLE	662 789,00 €	13 236,00 €	676 025,00 €
VELIZY-VILLACOUBLAY	36 881 562,00 €		36 881 562,00 €
VERSAILLES	13 945 194,00 €		13 945 194,00 €
VIROFLAY	2 577 008,00 €		2 577 008,00 €
	<b>93 695 878,00 €</b>	<b>360 473,00</b>	<b>94 056 351,00 €</b>

3) que les montants des AC 2024 sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

	Montant AC 2024 voté le 29/11/2022
BAILLY	1 462 250,00 €
BIEVRES	4 461 690,00 €
BOIS D'ARCY	3 005 497,00 €
BOUGIVAL	2 329 290,00 €
BUC	5 042 406,00 €
CHATEAUFORT	370 914,00 €
FONTENAY LE FLEURY	726 115,00 €
JOUY EN JOSAS	1 710 831,00 €
LA CELLE SAINT-CLOUD	5 166 791,00 €
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	11 642 950,00 €
LOGES EN JOSAS	486 601,00 €
NOISY LE ROI	418 732,00 €
RENNEMOULIN	1 459,00 €
SAINT CYR L' ECOLE	1 972 676,00 €
TOUSSUS-LE-NOBLE	655 896,00 €
VELIZY-VILLACOUBLAY	36 738 774,00 €
VERSAILLES	13 416 888,00 €
VIROFLAY	2 480 367,00 €
	<b>92 090 127,00 €</b>

#### **D.2023.10.5 - Retour incitatif aux communes membres contribuant à la croissance fiscale 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

##### **Attribution d'un fonds de concours de 241 353 € à la commune de Buc.**

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 241 353 € à la commune de Buc, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2020, pour le financement des travaux de l'école élémentaire Louis Clément, d'un montant de 1 121 959 € HT ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 35,80 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;

- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;
- 5) que la commune de Buc devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée ;
- 6) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'attribution de ce fonds de concours.

**D.2023.10.6 - Retour incitatif aux communes membres contribuant à la croissance fiscale 2022 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Attribution d'un fonds de concours de 204 928 € à la commune de Bois d'Arcy.**

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 204 928 € à la commune de Bois d'Arcy, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2022, pour le financement des travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville, l'acquisition de quatre véhicules électriques et de l'aménagement du square Simone Veil d'un montant de 412 010,76 € HT ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 49,74 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- 5) que la commune de Bois d'Arcy devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée ;
- 6) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'attribution de ce fonds de concours.

**D.2023.10.7 - Retour incitatif aux communes membres contribuant à la croissance fiscale 2022 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Attribution d'un fonds de concours de 77 371 € à la commune de Noisy-le-Roi.**

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 77 371 € à la commune de Noisy-le-Roi, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2022, pour le financement des travaux d'aménagement de trois cabinets médicaux au-dessus de la Poste, sis avenue Regnault, d'un montant de 514 667 € ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 15,03 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- 5) que la commune de Noisy-le-Roi devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée ;
- 6) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'attribution de ce fonds de concours.

**D.2023.10.8 - Retrait de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS) intervenu le 1er janvier 2022.**

**Avenant n°1 au protocole de retrait. Budget annexe Assainissement**

- 1) d'approuver l'avenant au protocole de retrait de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS) au 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin de permettre la répartition finale de l'actif et du passif du SIABS entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la communauté d'agglomération de Saint Germain Boucles de Seine ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant audit protocole et tout document y afférent
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

**D.2023.10.9 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOMA) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exonération pour l'année 2024 des locaux à usage industriel ou commercial sur la commune de Vélizy-Villacoublay**

- 1) d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (TEOMA) pour l'année d'imposition 2024, conformément aux dispositions de l'article 1521-III-1° du Code général des impôts, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux situés sur la commune de Vélizy-Villacoublay, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dont les invariants fiscaux sont annexés à la présente délibération.  
Cette disposition concerne les locaux qui ont recours à un service privé de collecte des ordures ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

**D.2023.10.10 - Yvelines Résidences 2023-2027 habitat spécifique  
Stratégie partagée sur le développement de l'habitat spécifique à destination des publics en grande précarité socio-économique, souffrant de handicap psychique et mental, des seniors autonomes, des jeunes actifs et des étudiants.**

**Nouveau contrat Yvelines Résidences pour la période 2023-2027 conclu entre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et le Département des Yvelines.**

- 1) d'approuver le programme Yvelines/Résidences 2023-2027 concernant le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les objectifs définis en ce qui la concerne ;
- 2) de participer à l'observatoire de l'Habitat spécifique mis en place par les services du Département ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le contrat Yvelines Résidence 2023-2027 et tous documents y afférents.

**D.2023.10.11 - Société d'économie mixte (SEM) Yvelines Développement.  
Rapport des mandataires sociaux 2022.**

- 1) D'approuver le rapport annuel de la société SEM-Yvelines Développement, dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est actionnaire, pour l'exercice 2022,
- 2) De donner tout pouvoir à M. le Président ou son représentant pour mettre œuvre la présente délibération et accomplir en tant que de besoin tous les actes et formalités requis,
- 3) que ce rapport est sans incidence budgétaire,
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

**D.2023.10.12 - Commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
11ème actualisation.**

**Remplacement de membres au sein des commissions "Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO" et "Eau, Déchets et enjeux environnementaux".**

- 1) d'élire au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les représentants suivants au sein des commissions permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
  - Mme Dominique Pagès en qualité de suppléante au sein de la commission « Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO » pour la commune de La Celle-Saint-Cloud,
  - M. Jérôme Duvernoy en qualité de suppléant au sein de la commission « Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO » pour la commune de Noisy-le-Roi,
  - Mme Jane-Marie Hermann en qualité de suppléante au sein de la commission « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux » pour la commune de Viroflay ;
- 2) les listes actualisées des représentants des communes membres de Versailles Grand Parc au sein des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 sont donc les suivantes :

**COMMISSION 1** Commission Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Alain Nourissier	-----
- Versailles :	Erik Linquier	Xavier Guitton
- Versailles :	Charles Rodwell	Eric Dupau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Bertrand Ménigault
- 3 Bièvres :	Caroline Bougot	Paul Parent
- 4 Bois d'Arcy :	Elise Thai Thien Nghia	Quentin Delaunay
- 5 Bougival	Thierry Augier	Nathalie Jaquemé



- 6 Buc	John Colleemallay	Bruno Guillon
- 7 Châteaufort	Bernard Lérison	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Alain Sanson
- 9 Jouy-en -Josas	Marc Bodin	Agnès Prieur
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Pierre Quignon-Fleuret	Laurent Dufour
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Benoît Ribert	Christophe Konsdorff
- 12 Les Loges-en-Josas	Sylvie Perraud	Nicole Marchais
- 13 Noisy-le-Roi	Géraldine Lardennois	Guy de Beauregard
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Henri Lancelin	Yves Jourdan
- 16 Toussus-le-Noble	Thomas Haudecoeur	Muriel Costermans
- 17 Vélizy-Villacoublay	Jean-Pierre Conrié	Valérie Péresse
- 18 Viroflay	Olivier Lebrun	Laurent Sassier

**COMMISSION 2** Commission Ville intelligente et Attractivité économique

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Dominique Roucher-de-Roux	Eric Dupau
- Versailles :	François Darchis	Martine Schmit
- Versailles :	Jean-Pierre de Roussane	Béatrice Rigaud-Juré
- Versailles :	Fabien Bouglé	Moncef Elacheche
- Versailles :	Anne-France Simon	Sylvie Piganeau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Hervé Dewynter
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Braconnier-de-Oliveira	Grégory Flamery
- 5 Bougival	Arnold Pelligri	Marie-Ange Dugast
- 6 Buc	Celeste Messina	John Colleemallay
- 7 Châteaufort	Yohann Lavialle	Sandrine Murgadella
- 8 Fontenay-le-Fleury	Bruno Gaultier	Luc Videau
- 9 Jouy-en -Josas	Christophe Ruault	Gilles Curti
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Richard Lejeune	Bruno-Olivier Bayle
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Tanneguy Audic de Quernen	Lucie Loncle Duda
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Marie Gérard	Georges Gérault
- 13 Noisy-le-Roi	Cyrille Fréminet	Christophe Molinski
- 14 Rennemoulin	Laurent Clavel	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
- 16 Toussus-le-Noble	Vanessa Auroy	Pierre Lancina
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Arnaud Bertrand
- 18 Viroflay	Christine Caron	Arnaud Brosset

**COMMISSION 3** Commission Transports et Mobilités

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuel Lion	Arnaud Poulain
- Versailles :	Martine Schmit	Philippe Pain
- Versailles :	Eric Dupau	Marie-Agnès Amabile
- 2 Bailly :	Denis Petitmengin	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Brot	Sébastien Allouche
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Bernard Million-Rousseau	Stéphane Touvet
- 7 Châteaufort	Etienne Dupont	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Samer El Sokhon	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Jean-François Poursin	François Bréjoux
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Benoît Vignes	Vincent Pouyet
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Lucie Loncle Duda	Martine Bellier
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Houria Bensekhria
- 13 Noisy-le-Roi	Roch Dossou	Marc Timsit

- 14 Rennemoulin	Bertrand Delhotel	François-Xavier Schütz
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Vladimir Boire	Freddy Clairembault
- 16 Toussus-le-Noble	Nicolas Coutelin	Cédric Chaplain
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Johanne Ledanseur
- 18 Viroflay	Jean-Philippe Olier	Valérie Maidon

**COMMISSION 4** Commission Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Claire Chagnaud-Forain	Nicolas Fouquet
- Versailles :	Olivier de La Faire	Michel Bancal
- Versailles :	Florence Mellor	Thierry Duguet
- 2 Bailly :	Sabrina Tourmetz	Charlotte Logeais
- 3 Bièvres :	Dan Atlan	Dorothee Brénéol
- 4 Bois d'Arcy :	Elodie Dézécot	Philippe Giudicelli
- Bois d'Arcy :	Jocelyne Hannier	-----
- 5 Bougival	Nathalie Jaquemet	Françoise Rouaix
- 6 Buc	Stéphane Touvet	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Christiane Latrace
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Didier Morin	Anne-Marie Briand
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Michel Auboin	Dominique Pagès
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Christophe Kongsdorff	Violaine Charpentier
- 12 Les Loges-en-Josas	Valérie Petitbon	Odile Conroy
- 13 Noisy-le-Roi	Delphine Fourcade	Jérôme Duvernoy
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Marie-Laure Rousseau	Kamel Hamza
- 16 Toussus-le-Noble	Pierre Lancina	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Magali Lamir	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean Bernicot	Bertrand Schneider

**COMMISSION 5** Commission Culture

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuelle de Crepy	Muriel Vaislic
- Versailles :	Anne-Lise Josset	Michel Lefèvre
- Versailles :	Anne-Lys de Haut de Sigy	Marie-Pascale Bonnefont
- 2 Bailly :	Bertrand Ménigault	Maelys Luxor
- 3 Bièvres :	Christelle de Beaucois	Dan Atlan
- 4 Bois d'Arcy :	Eugénia Dos Santos	Céline Simon
- 5 Bougival	Sophie Level	Gael Diot
- 6 Buc	Maguy Ragot-Villard	Annie Sainsily
- 7 Châteaufort	Yonel Gounot	Adeline Bodin
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne Fougères	Pascale Renaud
- 9 Jouy-en -Josas	-----	Véronique Aumont
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Valérie Laborde	Geneviève Salsat
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Tanneguy Audic de Quemen
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Cosme Rivière	Sébastien Mériaux
- 13 Noisy-le-Roi	Dominique Servais	Audrey de Fornel
- 14 Rennemoulin	Bernard Feys	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Sophie Marvin	Fanny Achart-Victor
- 16 Toussus-le-Noble	Nadia Benjak	Christine des Saints
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Alexandre Richefort
- 18 Viroflay	Jane-Marie Hermann	Patrick Omhovere

**COMMISSION 6** Commission Eau, Déchets et Enjeux environnementaux

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
- Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
- Versailles :	Dominique Roucher-de Roux	François Darchis
- Versailles :	Moncef Elacheche	Marie Pourchot
- 2 Bailly :	Caroline Bouis	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
- 4 Bois d'Arcy :	Jérémy Demassiet	Jean-Pierre Bughin
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
- 9 Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Alexandre Jamet
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Jean-Christian Schnell	Georges Lefébure
- La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
- Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-François Peumery	-----
- Le Chesnay-Rocquencourt	Dorothee Bilger	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
- 13 Noisy-le-Roi	Jérôme Duvernoy	Jean-François Vaquiéri
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
- Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	Armelle Agneray
- 16 Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Jane-Marie Hermann

**D.2023.10.13 - Commissions consultatives d'élaboration et de suivi (CCES).  
6ème actualisation.****Remplacement d'un élu au sein de la CCES du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de Versailles Grand Parc.**

- 1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation du représentant suivant de la commune de Viroflay au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :  
- Mme Jane-Marie Hermann en qualité de suppléante ;
- 2) que la composition de la CCES du PLPDMA, similaire à celle de la commission thématique permanente « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux » de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026, est la suivante :

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
- Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
- Versailles :	Dominique Roucher-de Roux	François Darchis
- Versailles :	Moncef Elacheche	Marie Pourchot
- 2 Bailly :	Caroline Bouis	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
- 4 Bois d'Arcy :	Jérémy Demassiet	Jean-Pierre Bughin
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
- 9 Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Alexandre Jamet

- 10 La Celle-Saint-Cloud	Jean-Christian Schnell	Georges Lefébure
- La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
- Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-François Peumery	-----
- Le Chesnay-Rocquencourt	Dorothee Bilger	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
- 13 Noisy-le-Roi	Jérôme Duvernoy	Jean-François Vaquiéri
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
- Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	Armelle Agneray
- 16 Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Jane-Marie Hermann

**D.2023.10.14 - Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. 1ère actualisation.**

**Remplacement de représentants des communes membres.**

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, aux désignations suivantes des représentants des communes au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- M. Didier Caron pour la commune de Fontenay-le-Fleury,
- Mme Chrystelle Coffin pour la commune de Vélizy-Villacoublay ;

- 2) de rappeler que :

- le représentant du Conseil communautaire au sein de la CIAPH est :

Martine Bellier
-----------------

- les représentants des communes membres de la communauté d'agglomération au sein de la CIAPH sont :

Bailly	Eve Von Tschirschky
Bièvres	Marie Brucelle
Bois d'Arcy	Françoise Delivet
Bougival	Nathalie Jaquemet
Buc	Frédérique Sarrau
Chateaufort	Emilien Nivet
Fontenay-le-Fleury	Didier Caron
Jouy-en-Josas	Emilie Letailleur
La Celle-Saint-Cloud	Sophie Triniac
Le Chesnay-Rocquencourt	Dominique Forget
Les Loges-en-Josas	Houria Bensekhria
Noisy-le-Roi	Patrick Koeberle
Rennemoulin	Arnaud Hourdin
Saint-Cyr-l'Ecole	Isabelle Genevelle
Toussus-le-Noble	Nathalie Monteiro
Vélizy-Villacoublay	Chrystelle Coffin
Versailles	Sylvie Piganeau
Viroflay	Philippe Gevrey

**D.2023.10.15 - Etablissements publics d'enseignement secondaire et supérieur. Collèges et lycées publics du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Commission de recherche (CR) de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).**

**Commission de la Contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) de l'UVSQ.**

**3ème actualisation.**

**Remplacement d'un représentant au sein du conseil d'administration du collège Victor Hugo de La Celle-Saint-Cloud.**

- 1) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, le représentant suivant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du conseil d'administration du collège Victor Hugo de La Celle-Saint-Cloud :  
- Mme Dominique Pagès en qualité de suppléante ;
- 2) les listes des représentants communautaires au sein des instances suivantes sont donc actualisées comme suit :

**Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) présents sur le territoire communautaire :**

Type d'EPL	Nom de l'EPL	Commune	Titulaire	Suppléant
Collège 729 élèves	Mozart	Bois d'Arcy	Jean- Philippe Luce	Elodie Dézécot
Collège 688 élèves	Martin Luther King	Buc	Jean-Paul Bizeau	Françoise Gaulier
Collège 357 élèves	Franco-Allemand	Buc	Françoise Gaulier	Elisabeth Verly
Lycée général 352 élèves	Franco-Allemand	Buc	Jean-Paul Bizeau	Ayse Connan-Bayram
Collège 591 élèves	René Descartes	Fontenay-le-Fleury	Sandrine Segard Reine	Pascale Renaud
Collège 629 élèves	Victor Hugo	La Celle St-Cloud	Georges Lefebure	Dominique Pagès
Collège 409 élèves	Louis Pasteur	La Celle St-Cloud	Nathalie Peyron	Anne-Sophie Maradeix
Lycée polyvalent et professionnel 1 820 élèves	Pierre Corneille	La Celle St-Cloud	Dominique Pages	Pierre Quignon Fleuret
Lycée professionnel 270 élèves	Lucien René Duchesne	La Celle St-Cloud	Bruno-Olivier Bayle	Mohamed Kasmi
Collège 788 élèves	Charles Péguy	Le Chesnay-Rocquencourt	Benoît Ribert	Christophe Konsdorff
Lycée professionnel 513 élèves	Jean Moulin	Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Violaine Charpentier
Collège 650 élèves	Jean-Baptiste de la Quintinye	Noisy-le-Roi	Marc Tourelle	Géraldine Lardennois
Collège 611 élèves	Jean Racine	St-Cyr l'Ecole	Henri Lancelin	Jérôme de Nazelle
Lycée professionnel 422 élèves	Jean Perrin	St-Cyr l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
Lycée général et technologique 849 élèves	Jules-Hardouin Mansart	St-Cyr l'Ecole	Lydie Duchon	Henri Lancelin
Collège 595 élèves	Saint-Exupéry	Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 618 élèves	Maryse Bastié	Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 362 élèves	Clagny	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Collège 456 élèves	Raymond Poincaré	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Anne-Lise Josset
Collège 588 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linqier
Collège 627 élèves	Pierre de Nolhac	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Philippe Pain

Collège 914 élèves	Jean Philippe Rameau	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Lycée général 1 933 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linqier
Lycée général et technologique 1 614 élèves	La Bruyère	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Florence Mellor
Lycée polyvalent 1 803 élèves	Jules Ferry	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Jean-Pierre Laroche de Roussane
Lycée professionnel 463 élèves	Jacques Prévert	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Béatrice Rigaud-Juré
Lycée général et technologique 1 823 élèves	Marie Curie	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Béatrice Rigaud-Juré
Collège 607 élèves	Jean Racine	Viroflay	Jane-Marie Hermann	-----

**Commission de recherche (CR) de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) :**

Stéphane Grasset

**Commission de la Contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) de l'UVSQ :**

Titulaire	Suppléant
Béatrice Rigaud-Juré	Elodie Dézécot

**D.2023.10.16 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) ou Tarification Eco Responsable (TECO) pour 2024.**

**Mise en place d'un zonage de la perception de la part fixe de la TEOM.**

- 1) de confirmer l'institution d'une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (Taxe éco responsable dite TECO) sur St Cyr l'Ecole, commune membre de Versailles Grand Parc, et ce à compter de 2024
- 2) de définir, pour l'année 2024, des zones de perception de Versailles Grand Parc sur lesquelles des taux différents de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) seront votés. Ces zones prennent en compte le fait qu'une partie des communes du territoire est financée par la TEOM incitative. Elles sont établies en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu et sont définies comme suit :
  - Zone 1 : communes de Bougival, Châteaufort, Fontenay le Fleury, Jouy en Josas, Les Loges en Josas, Noisy le Roi et Rennemoulin, financées par la TEOM incitative ;
  - Zone 2 : commune de St-Cyr-l 'Ecole, financée par la TEOM incitative (facturation de la part variable pour une utilisation du service sur 8 mois, ce qui implique d'appliquer pour l'année 2024 un taux de TEOM supérieur à la zone 1 afin de compenser les 4 mois de part variable non facturés) ;
  - Zone 3 : autres communes de VGP financées par la TEOM ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à la présente délibération
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.*

Le Président

  
 Le Président de la Communauté  
 d'agglomération de  
 Versailles Grand Parc  
**François de MAZIERES**

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

## Décisions prises par le Président et le Bureau

sur le fondement de l'article L. 5211-10  
du Code général des collectivités territoriales

<b>DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b>		
<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>
dB.2023.036	Avenant à la convention de financement relative à la réalisation de la station 'Allée Royale ' du Tram 13 entre la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, le Conseil Départemental des Yvelines, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions et Ile-de-France Mobilité.	22/06/2023
dB.2023.037	Décision de lancement pour le renouvellement du marché "sensibilisation aux pratiques du compostage".	22/06/2023
dB.2023.038	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social VERSAILLES HABITAT de 784 262 € pour l'opération de 7 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 183 avenue du Général Leclerc à Viroflay.	22/06/2023
dB.2023.039	Protocole d'accord avec CVPJ pour le versement de 3.595,70 € pour solde de tous comptes dans le cadre de l'opération du Moulin de Saint Cyr.	22/06/2023
dB.2023.040	Convention relative au financement d'une action de communication par SNCF Gares et Connexions pour une mission de valorisation de la ' Navette RER C ' entre Versailles Chantiers et Massy-Palaiseau.	22/06/2023
dB.2023.041	Convention avec l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay relative au portail "Welcome to Paris-Saclay"? Subvention de 20 000 euros.	22/06/2023
dB.2023.042	Convention relative à la maîtrise d'ouvrage et au financement du projet de requalification de la RD7 et des travaux d'intermodalité de la station "Allée Royale de Villepreux" du Tram T13 à Saint-Cyr l'Ecole.	22/06/2023
dB.2023.043	Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Rocquencourt en lien avec un projet de géothermie au dogger.	22/06/2023
dB.2023.044	Subventions aux écoles de musique associatives de Versailles Grand Parc pour l'année 2023-2024 et à l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire à Rayonnement Régional pour 2023.	22/06/2023
dB.2023.045	Remboursement des billets des jeux olympiques et paralympiques achetés par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le compte des communes : convention de remboursement de frais.	22/06/2023
dB.2023.046	Souscription à l'offre GC BLO (Boucle et liaisons optiques) fournie par Orange Wholesale France, pour le déploiements d'un réseau vidéoprotection.	22/06/2023
dB.2023.047	Convention vidéoprotection d'occupation du domaine public.	22/06/2023
dB.2023.048	Convention de coopération entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la communauté d'agglomération Paris-Saclay dans le cadre de raccordements FttH.	22/06/2023
dB.2023.049	Convention et attribution d'une subvention à l'ADIL 78 (Agence Départementale d'Information sur le Logement).	22/06/2023
dB.2023.050	Subvention à la Caisse d'entraide du personnel pour l'exercice 2023 Renouvellement de la convention triennale d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2025 et avenant n°1.	22/06/2023
dB.2023.051	Protocole transactionnel avec MCE 2000 pour la libération des locaux au Moulin de Saint Cyr : abandon des loyers et indemnité d'éviction de 2 500 €.	22/06/2023
dB.2023.052	Convention d'occupation du domaine public entre le comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et SNCF Réseau en présence de Versailles Grand Parc et l'Etablissement public du Château.	06/07/2023
dB.2023.053	Renonciation au droit de priorité - parcelles ZA 234 et ZA 235 à Buc.	06/07/2023
dB.2023.054	Cession à titre gracieux dans un but d'intérêt général à la Ville de Versailles d'un piano Yamaha U1 acquis par Versailles Grand Parc.	07/09/2023
dB.2023.055	Adhésion au Club des Utilisateurs Sedit Marianne (CUSMA): réseau d'échanges entre les collectivités utilisatrices des logiciels E-SEDIT Finances/RH	07/09/2023
dB.2023.056	Attribution de l'accord-cadre relatif à la sensibilisation aux pratiques du compostage sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	07/09/2023
dB.2023.057	Retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2023 : modalités de calcul et montants par commune	07/09/2023

<b>DECISIONS DU PRESIDENT</b>		
<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>
dP.2023.023	Etablissement d'une servitude de canalisation d'assainissement sur une parcelle appartenant au site STELLANTIS de Vélizy pour l'antenne de raccordement de la station-service relais SHELL de la route nationale 118.	22/06/2023
dP.2023.024	Remboursement anticipé à l'Agence de l'Eau Seine Normandie des avances versées au budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	30/05/2023
dP.2023.025	Personnel Territorial - Recours à des contractuels sur des postes existant au sein de la filière culturelle (enseignement musical) à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.	06/07/2023
dP.2023.026	Remise gracieuse d'un mois de loyer à la société JACOB SA, locataire d'un entrepôt au Chesnay-Rocquencourt, en raison d'un état dégradé de la porte d'accès à l'entrepôt.	05/07/2023
dP.2023.027	Retour aux communes propriétaires de pianos du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc pour obsolescence : - Procès-verbal de retour à la Ville de Versailles d'un piano 1/4 de queue Gaveau, - Procès-verbal de retour à la Ville de Viroflay de deux pianos Magne 112 T.	20/07/2023
dP.2023.028	Entrepôts au 5 route de Saint Germain au Chesnay-Rocquencourt (dit entrepôts Rivolet). Assujettissement à la TVA de l'activité de location de locaux nus à usage professionnel.	21/07/2023
dP.2023.029	Convention d'occupation temporaire du domaine public autoroutier concédé (A86 Duplex PR : 67° = Puit de secours Viroflay) relative à la modification du rejet d'assainissement du Puit de secours par la création d'un nouveau réseau dans le Domaine Public Autoroutier Concédé du Puit de Secours de Viroflay	05/09/2023